

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2019**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane, absent
Mme GRILLET Mireille, 1 <sup>ère</sup> adjointe	M. DUCHANOY Patrick, absent
M. BRUYELLE Raymond, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme ELOY Sylvie
M. MOREL Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme GERONDI Carine
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée	M. THOUVENIN Ludovic

Le Conseil Municipal était convoqué à 20 h 30.

Monsieur Patrick DUCHANOY, absent, a donné son pouvoir à Monsieur Ludovic THOUVENIN.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04/12/2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Adhésion au CAUE 54 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)**

Le CAUE est un outil du conseil départemental 54 qui peut accompagner les communes, les communautés de communes dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement, y compris la transition énergétique.

La commune de CEINTREY est membre du CAUE depuis de nombreuses années : pour les communes déjà adhérentes et supérieures à 600 habitants, la cotisation annuelle s'élève à 200 euros.

Il nous faudra solliciter le CAUE pour, suite à la réalisation de l'assainissement, réfléchir à l'aménagement du Chemin de la Ronde Fosse.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au CAUE 54 pour l'année 2019.

**Subvention à l'association Michel Dinet – Fraternité en actes**

L'objectif est de faire vivre « l'altérité et les valeurs de la République » au sein de l'Education Nationale dans le département de Meurthe et Moselle que ce soient en écoles, collèges et lycées.

En 2018, 15 établissements publics ont répondu à cet appel. Toutes les classes nominées ont été conviées à la cérémonie officielle de remise des Coups de Cœur, suite aux vidéos produites, ce le vendredi 18 mai 2018 au conseil départemental de Meurthe et Moselle. Plus de 150 élèves ont participé à cette manifestation.

L'opération « Ensemble, on tourne en 2019 » portée par l'association Michel Dinet – Fraternité en actes relance cet appel à participation et sollicite les collectivités qui ont signé la charte de l'association Michel Dinet sous la forme d'une subvention qui permettra de récompenser l'ensemble des classes participantes. Le maire ne manquera pas de solliciter l'école élémentaire Michel Dinet de Ceintrey pour une éventuelle participation à cette démarche.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention à l'association Michel Dinet – Fraternité en actes, du même montant qu'en 2018, soit 150 euros, pour l'année 2019.

**Location parcelle de terrain à monsieur DUVAL François suite à l'échange de terrain entre la commune de Ceintrey et monsieur SIMON**

En juin 2015, le conseil municipal de CEINTREY avait délibéré pour un transfert de parcelle au bénéfice de monsieur SIMON : la parcelle « FOND d'OR », cadastrée ZD.69, d'une contenance de 2ha 02a 70ca étant échangée avec la parcelle communale, lieu-dit « GERBEPRE », cadastrée ZL.02, d'une contenance de 2ha 34a 98ca, parcelle enclavée dans les propriétés de monsieur SIMON Michel.

La commune est donc devenue propriétaire de la parcelle « FOND d'OR » qu'elle loue à monsieur DUVAL François. Pour encaisser la valeur du fermage (soit 90 euros l'hectare), il faut réguler cette location, suite à l'échange de parcelle et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer cette régulation administrative.

### **IMPLANTATION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE**

Le conseil Régional Grand Est, en partenariat avec les conseils départementaux et les communautés de communes, a décidé d'équiper la région Grand Est avec un réseau de fibre optique qui sera accessible à tous les habitants et à toutes les entreprises. Pour CEINTREY, la réalisation devrait se faire en 2022/2023.

Le maire et Monsieur Bruyelle, deuxième adjoint en charge de l'urbanisme, ont déjà rencontré, fin novembre 2018, l'entreprise LOSANGE qui sera chargée du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune de CEINTREY et qui doit, pour l'instant, implanter deux SRO – un SRO étant un sous-répartiteur optique – sur le territoire de CEINTREY.

Deux hypothèses avaient été posées par la société LOSANGE :

- une installation d'un SRO à l'entrée du parking situé devant l'école, rue de Nancy, juste après la maison Bassinot et derrière le mur qui limite le parking, ce qui a été accepté et qui se situe sur le domaine public communal,
- une seconde installation d'un SRO près du square devant l'église. Compte-tenu des dégradations régulières que subit ce square, il a été déconseillé à l'entreprise LOSANGE d'installer le SRO près du square et il leur a été proposé, compte-tenu de leurs contraintes en terme de raccordement, d'installer le SRO devant le mur de la mairie, situé rue du Mont, auprès de la fenêtre du bureau du secrétariat de mairie, ce qui permettra aussi une surveillance plus régulière.

Le deuxième SRO est, de fait, implanté sur le Domaine Privé Communal. Le conseil municipal doit donc autoriser le maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de la société LOSANGE, ce sur une durée de trente années.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer cette convention d'implantation d'un SRO sur le domaine privé communal.

### **Transfert ou non des compétences « Eau et Assainissement » à la Communauté de Communes du Pays du Saintois**

Vu la loi n° 2015-191 du 7 août 2015 qui organise le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences « Assainissement » et « Eau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » aux communautés de communes, loi qui permet pour les communautés de communes n'exerçant pas encore ses compétences – ce qui est le cas de la Communauté de Communes du Pays du Saintois (CCPS) – que les communes s'opposent au transfert obligatoire de ces deux compétences, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, ce si au moins 25% des communes de la CCPS représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. Dans tous les cas, le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à la CCPS deviendra effectif au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Quelle est la situation actuelle de la CCPS en matière d'eau et d'assainissement ?

- S'agissant de la compétence « Eau », 78% des communes relèvent du syndicat des eaux de Pulligny. Quelques communes appartiennent au syndicat des eaux de Diarville et la commune de They-sous-Vaudemont produit et distribue de l'eau uniquement pour sa commune. L'exécutif de la CCPS préférerait que cette situation soit maintenue jusque 2026.
- S'agissant de la compétence « Assainissement », la situation est encore plus complexe au sein de la CCPS. 47,3% des communes – soit 26 communes – sont en assainissement collectif. 5,45% des communes ont des travaux engagés en vue d'un assainissement collectif ; 5,45% des communes sont en étude de zonage de l'assainissement.
- 7,3% des communes, soit 4 communes, relève d'un dispositif d'assainissement non collectif. 22% des communes, soit 12 communes, ne sont encore engagées dans aucune démarche.

- Certaines communes qui disposent d'un assainissement collectif ont fini de le financer. D'autres communes qui disposent d'un assainissement collectif sont encore en train de le financer. Les communes de Ceintrey et de Voinemont vont engager les travaux en 2019 et devront, pour ce faire, engager des emprunts bancaires dont la durée pourra être conséquente.

L'exécutif de la CCPS est plutôt favorable à un report de la prise de compétence « assainissement » en 2026. Comment, à ce jour, établir une redevance « assainissement » sur tout le territoire de la CCPS dans une situation aussi disparate. Il est indéniable que cette prise de compétences « Eau » et « Assainissement » nécessitera un travail conséquent de préparation. Si les compétences sont reportées en 2026, il faudra que la CCPS, au lendemain des élections de 2020, se mette au travail rapidement pour analyser les situations et proposer des taux harmonieux en matière de prix du m3 d'eau et de taxe d'assainissement.

Je vous propose, en accord avec l'exécutif de la CCPS dont je fais partie, de considérer le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » comme inopportun à ce jour, sachant qu'il sera définitivement acté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce qui laissera encore 7 ans à la CCPS pour se préparer et organiser ce transfert de compétences.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide (11 voix POUR, 1 abstention, 1 voix CONTRE) de reporter le transfert de compétences « Eau » et « Assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### DÉLIBÉRATION POUR SOLLICITER LA DETR 2019 POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Dans la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2019 -, est désormais inscrite **la possibilité de solliciter des subventions auprès de l'état pour les travaux d'assainissement**, dans le cadre des « opérations de construction et de gros aménagements du patrimoine communal et intercommunal ».

Les travaux d'assainissement, retenus par la DETR 2019, nécessitent l'avis technique de la Police de l'Eau dont la mairie de CEINTREY dispose depuis le 12 janvier 2018.

Compte-tenu que la commune de CEINTREY porte à la fois les propres travaux d'assainissement de la commune et les travaux mutualisés communs à CEINTREY et à VOINEMONT et suite au contact avec les services de la préfecture, il est opportun de faire deux demandes de subventions, l'une pour les travaux propres à CEINTREY, l'autre pour les travaux mutualisés.

**Pour l'année 2019, il est prévu pour les travaux propres à CEINTREY deux chantiers en matière d'assainissement :**

- D'une part, des travaux d'amélioration de la collecte de CEINTREY pour un montant retenu par l'Agence de l'Eau de 276 000 €HT (montant initialement prévu de 395 000 €HT par le cabinet BEREST), avec un taux d'aide de 60%,
- D'autre part, des travaux de transfert des eaux usées pour un montant retenu par l'Agence de l'Eau de 24 000 €HT (montant initialement prévu de 41 000 €HT par le cabinet BEREST), avec un taux d'aide de 70%.

Soit un total retenu par l'Agence de l'Eau de 300 000 €HT (pour un montant initialement prévu par le cabinet BEREST de 436 000 €HT).

La subvention attribuée dans le cadre de la DETR 2019 s'élève entre 20% à 40%, avec une subvention plafonnée à 250 000 €.

Le conseil municipal est-il favorable à cette demande de subvention - DETR 2019 – pour les travaux d'assainissement propres à la commune de CEINTREY et confirme-t-il sa volonté de réaliser le réseau d'assainissement au sein de la commune de CEINTREY ?

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les travaux 2019 d'assainissement propres à la commune de CEINTREY et de solliciter la subvention DETR 2019 pour ces travaux.

**Pour l'année 2019, il est prévu pour les travaux mutualisés que porte CEINTREY, avec une participation de la commune de VOINEMONT, deux chantiers mutualisés :**

- Les travaux de transfert des eaux usées, prévus par le cabinet BEREST pour un montant de 703 000 €HT, retenus par l'Agence de l'Eau à hauteur de 632 000 €HT, avec un taux d'aide de 70% ;
- La construction de la station d'épuration, prévue par le cabinet BEREST pour un montant de 669 000 €HT et retenu au même prix par l'agence de l'eau, avec un taux d'aide de 70%.

Soit un total retenu par l'Agence de l'Eau de 1 301 000 €HT (pour un montant initialement prévu par le cabinet BEREST de 1 372 000 €HT), avec un taux d'aide de 70%.

Comme pour les travaux propres à CEINTREY, la subvention attribuée dans le cadre de la DETR 2019 s'élève entre 20% à 40%, avec une subvention plafonnée à 250 000 €.

Le conseil municipal est-il favorable à cette demande de subvention - DETR 2019 – pour les travaux mutualisés portés par la commune de CEINTREY et confirme-t-il sa volonté de réaliser les travaux mutualisés relatifs à l'assainissement au sein des communes de CEINTREY et de VOINEMONT ?

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les travaux mutualisés 2019 d'assainissement propres aux communes de CEINTREY et de VOINEMONT et de solliciter la subvention DETR 2019 pour ces travaux.

<b>SUIVI TECHNIQUE DE MEURTHE ET MOSELLE DEVELOPPEMENT – MMD 54 – POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les communes de CEINTREY et de VOINEMONT ont bénéficié, dans le cadre de l'étude sur l'assainissement, du suivi technique du Conseil Départemental 54 via le MMD 54. Ce suivi a notamment été assuré par Mickaël FRANSOT dont le comportement hautain et non respectueux envers le cabinet BEREST m'a, à plusieurs reprises, choqué, ce qui m'a conduit à écrire au Conseil Départemental 54 pour dénoncer ce côté inadmissible de la part d'un fonctionnaire territorial.

La responsable de MMD 54 a été attentive à cette situation et remplace Monsieur Mickaël FRANSOT par madame Marlène JOLIVET SINTEFF qui sera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la responsable du Pôle Eau Assainissement et dont les compétences techniques sont assurées, car elle travaillait auparavant à l'Agence de l'Eau.

Il nous est donc proposé un nouveau suivi par le MMD 54 pour les travaux à venir :

- **D'une part, le suivi des travaux d'assainissement propres à CEINTREY pour un montant de 3143 €,** ce qui comprend :
  - + l'accompagnement durant la phase de recrutement des entreprises de travaux,
  - + l'accompagnement lors de la phase travaux,et une assistance technique à l'étude complémentaire « Zonage Assainissement » qui va nécessiter une enquête publique.
- **D'autre part, le suivi des travaux mutualisés pour un montant de 2674 € (soit pour CEINTREY 1952 €),** ce qui comprend les mêmes interventions que précédemment exposées, sauf pour la partie de l'étude complémentaire relatif au « Zonage Assainissement ».

La commune de VOINEMONT souhaite également utiliser l'apport expert et technique du MMD 54.

Le conseil municipal est-il favorable à cette mobilisation du MMD 54 pour un accompagnement technique et expert lors de tous les travaux – tant pour les travaux propres à CEINTREY que pour les travaux mutualisés – et autorise-t-il le maire à signer les conventions avec MMD 54.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'accompagnement des travaux d'assainissement – propres à CEINTREY et mutualisés – par MMD 54 et autorise le maire à signer les conventions avec MMD 54.

<b>DIVERS</b>
---------------

- **Installation de la table de ping-pong.**

Le conseil municipal avait délibéré en juin 2018 pour l'achat d'une table de ping-pong en béton suite à la demande de collégiens et collégiennes de CEINTREY et de VOINEMONT. La commande a été rapidement passée mais l'entreprise qui a dû répondre à beaucoup de commandes n'a pu livrer la table de ping-pong que fin décembre 2018. L'employé communal, Nicolas LETURQ, travaille actuellement à réaliser un socle en béton pour installer très prochainement la table de ping-pong.

- **Décorations de Noël par l'association « Foyer Rural ».**

Le maire a souhaité remercier profondément l'association « Foyer Rural » pour la réalisation des magnifiques décorations de Noël, positionnées sur le square à proximité de l'église et devant l'école. Les adolescents et les jeunes adultes ont respecté ces décorations, du fait notamment de l'intervention du boulanger de la commune.

- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et Groupe de travail sur l'urbanisme de CEINTREY.**

Raymond Bruyelle, deuxième adjoint en charge de l'urbanisme, et le maire ont participé à la conférence des maires organisée par la Communauté de Communes du Pays du Saintois (CCPS) sur le lancement du PLUI. Le cabinet en charge de l'élaboration du PLUI a été recruté par la CCPS. Il s'agit de CITADIA CONSEIL, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, créé en 1977. Ils mettront en permanence 4 personnes pour élaborer le PLUI et gérer toutes les concertations nécessaires. Ils seront aidés par 3 autres sociétés : EVEN Conseil sur le volet environnemental qui met à disposition 2 personnels, AIR PUBLIQUE avec également 2 personnels et enfin GRAHAL avec deux chargés d'études pour tout ce qui relève du patrimoine au sein de la CCPS.

Un PLUI est un projet de territoire qui articule différentes politiques de la CCPS - Démographie, Habitat, Equipements, Economie et Paysage -, ce pour les 10 prochaines années. Le PLUI devra intégrer les orientations du Grenelle de l'Environnement, du SCOT 54, notamment pour préserver les terres agricoles.

Le PLUI se décomposera en 4 parties :

- 1) un diagnostic qui sera conduit durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019 et qui donnera lieu à une rencontre systématique avec chaque commune,
- 2) ensuite l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui arrêtera les orientations partagées avec les communes et la population,
- 3) après un règlement et un plan de zonage qui consistent à mettre en œuvre le PADD,
- 4) et enfin une validation qui passera par l'avis de la population (enquête publique durant un mois), l'avis des partenaires officiels (conseil régional, conseil départemental, préfecture, SCOT 54, Chambres d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, ...) et enfin la validation finale par un vote du conseil communautaire de la CCPS.

Le conseil municipal avait prévu, en janvier 2018, la mise en place d'un groupe de travail sur l'Urbanisme de CEINTREY, composé du maire, de Raymond Bruyelle, adjoint en charge de l'Urbanisme, de mesdames Renée BEAUREGARD et Mireille GRILLET et de messieurs Stéphane DIDIER, Etienne LANGERON et Ludovic THOUVENIN.

Une réunion vous sera proposée prochainement pour finaliser les évolutions urbanistiques de CEINTREY qui seront soumises à la validation du Conseil Municipal,

- **Le Grand Débat National**

A l'initiative du Président de la République, suite à la problématique des « Gilets jaunes », le gouvernement engage un grand débat national permettant à toutes et tous de débattre des questions essentielles pour les Français.

Vous avez pu, ou non, prendre connaissance du courrier que le président de la République a adressé à toutes les Françaises et à tous les Français. 4 thèmes principaux ont été retenus :

1. La fiscalité et les dépenses publiques,
2. L'organisation de l'Etat et des services publics,
3. La Transition Ecologique,
4. La Démocratie et la Citoyenneté.

Nous avons la possibilité de mettre à disposition en mairie un cahier de doléances et d'organiser des réunions d'initiatives locales, sachant que ces débats doivent se dérouler entre le 15 janvier et le 15 mars 2019 ? Que pensez-vous de ces propositions ? Comment souhaitez-vous que la commune de CEINTREY y réponde ?

La séance est close à 22h 00.

Mireille GRILLET

Jean-Marc MARCHAL